



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Assistants de gestion, de diffusion et de développement culturels

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Assistants de gestion, de diffusion et de développement culturels. 2012, Université de Lorraine. hceres-02038164

**HAL Id: hceres-02038164**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038164>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Assistant de gestion de diffusion et de  
développements culturels

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Assistants de gestion, de diffusion et de développement culturels

Dénomination nationale : SP7-Activités culturelles et artistiques

Demande n° S3LP130004911

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : /
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle, ouverte en 2001 et proposée à l'UFR de sciences humaines et arts de Metz, a pour objectif la formation de « cadres intermédiaires ». La liste des emplois identifiés est : assistant de direction, de programmation d'administration dans les établissements du secteur de la diffusion culturelle et du développement local. Les compétences attendues dans les domaines administratifs doivent être précisées, surtout si elles sont multiples. Les secteurs professionnels affichés relèvent surtout du domaine public.

Cette formation largement accessible à tous les étudiants quelle que soit leur filière d'origine, est surtout centrée sur le spectacle vivant et s'organise en appui sur une dynamique locale. Les débouchés sont limités et il est attendu de limiter le nombre de ces spécialités, en raisonnant en termes d'offre nationale. La spécialité est structurée en lien avec l'UFR des sciences humaines et arts ; ce qui contribue à un bon positionnement au sein de l'offre de formation mais l'analyse de l'offre dans le cadre d'un positionnement régional, voire national est incomplète.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les professionnels sont largement impliqués dans la formation et présentent des profils expérimentés. La nature de leur participation semble tournée prioritairement vers la recherche de stage pour les étudiants à laquelle s'ajoutent 52 % du volume horaire qui leur est confié. Le projet pédagogique, le bilan et le pilotage de l'équipe sont en miroir avec la licence professionnelle *Assistant de production et d'administration musiques actuelles* comme le soulignent les questions qui se posent sur l'évaluation du projet tuteuré, la politique et la validation des stages imposant une seconde inscription administrative.

L'insertion professionnelle ne fait pas l'objet d'un suivi récent et peu d'informations sont transmises sur la conduite des enquêtes et leur méthodologie. De même, l'évaluation sur l'adéquation emploi/formation et sur le bilan de la licence professionnelle ne peuvent pas faire l'objet d'une lecture précise car le dossier, incomplet, manque d'argumentaire. Le taux de poursuite d'études augmente régulièrement pour atteindre 38 % en 2009.

L'autoévaluation confirme qu'il existe de nombreux éléments communs avec la licence professionnelle *Assistant de production et d'administration musiques actuelles*. La recherche de stages et la mise en réseau sont largement valorisées, correspondant à un atout dans le domaine du spectacle vivant, pour faciliter l'insertion professionnelle des diplômés. Le dossier met en avant les possibilités de stage au détriment de l'acquisition de compétences professionnelles par la formation ; le choix des intervenants correspond à leur capacité de placement des stagiaires plus qu'à leur profil.

- Points forts :

- Des liens de qualité avec le milieu professionnel.
- Le positionnement de la formation qui répond à un besoin réel.

- Points faibles :

- Un taux de poursuite d'études élevé.
- Le suivi des diplômés et de l'insertion professionnelle.
- La lisibilité dans l'offre « Licence professionnelle » de ce secteur professionnel (*Assistant de production et d'administration musiques actuelles*).

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux prendre en compte les besoins en qualification du secteur privé de la culture. Il est souhaitable d'améliorer la lisibilité du rôle des partenaires et des intervenants professionnels. L'établissement doit argumenter l'articulation ou la différence avec la licence professionnelle *Assistant de production et d'administration musiques actuelles*. Le suivi des diplômés de la spécialité doit impérativement être mis en place pour contribuer à une aide au pilotage de la formation et une actualisation des données.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Nombre d'inscrits	26	25	28
Taux de réussite	88 %	84 %	86 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	58 %	48 %	29 %
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	15 %	16 %	21 %
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	8 %	20 %	18 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	81 %	88 %	82 %
Pourcentage d'inscrits en formation continue	19 %	12 %	18 %
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	0 %	0 %	0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	36 %	46 %	52 %
ENQUETES NATIONALES	2006/2007	2007/2008	Année (2)
Taux de répondants à l'enquête	86 %	72 %	
Pourcentage de diplômés en emploi (3)	100 %	83 %	
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)	0 %	0 %	
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)	0 %	17 %	
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Taux de répondants à l'enquête	100 %	67 %	89 %
Pourcentage de diplômés en emploi (3)	81 %	67 %	56 %
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)	0 %	17 %	38 %
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)	19 %	17 %	6 %

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.

(3) Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



# Observations de l'établissement

# EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

## REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt



## Evaluation des diplômes Licences Professionnelles - Vague C Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

### Spécialité : Assistants de gestion, de diffusion et de développement culturels

Dénomination nationale : SP7-Activités culturelles et artistiques

Demande n° S3LP130004911

---

L'équipe pédagogique a bien pris connaissance des appréciations et recommandations transmises par le comité d'évaluation de l'AERES. Elle souhaite apporter des précisions de nature à éclaircir certains points du rapport en réponse à la lecture approfondie des experts.

**1. « Les compétences attendues dans les domaines administratifs doivent être précisées, surtout si elles sont multiples. »**

Page 5 :

- « - comprendre le jeu des institutions et des phénomènes de médiation
- maîtriser les problèmes pratiques et financiers de la production et de la diffusion culturelle
- développer les logiques de gestion et d'administration jusque dans les actes quotidiens
- savoir mettre en forme et traduire concrètement les axes d'une politique d'établissement
- connaître les contraintes juridiques et réglementaires. »

La communication sera améliorée, voir ci-dessous à titre d'exemple :

- Elaborer et suivre un budget
- Engager et payer un intermittent du spectacle
- Elaborer et négocier un contrat dans le domaine du spectacle
- Exploiter les images en toute sécurité
- Produire, diffuser et vendre un spectacle
- Comprendre et rédiger une fiche technique
- Négocier avec des partenaires publics et privés
- Inscrire son projet dans les politiques publiques
- Accueillir et fidéliser le public
- Formaliser ses besoins en billetterie
- Concevoir un dossier
- Elaborer des stratégies de communication
- Communiquer un contenu artistique

**2. L'autoévaluation confirme qu'il y a de nombreux éléments communs avec la licence professionnelle APAMA.**

Les licences professionnelles AGDDC et APAMA ont une large base commune car les métiers visés comportent des exigences sur des thèmes similaires en termes de connaissances théoriques. Ces métiers semblent relever du même secteur d'activité, néanmoins les employeurs des secteurs publics et privés sont très attentifs aux spécialisations indispensables au quotidien des emplois visés : les cours spécifiques de chaque licence forment les étudiants à des compétences utiles au quotidien des différentes disciplines artistiques

**3. « Le choix des intervenants correspond à leur capacité de placement des stagiaires plus qu'à leur profil »**

Chaque poste d'intervenant correspond spécifiquement au contenu du cours demandé. Chacun amène donc ses connaissances et son expérience professionnelle.

L'ensemble des professionnels intervenant pour la licence professionnelle AGDDC constitue un échantillon représentatif des différentes structures et des différents postes que les étudiants pourront retrouver dans le secteur professionnel. Chacun d'entre eux est reconnu par ses pairs et a été retenu pour enseigner en licence professionnelle AGDDC pour leur professionnalisme, leur expérience et leurs compétences respectives qui les placent comme parmi les meilleurs interlocuteurs dans leurs domaines.

**4. « Il conviendrait de mieux prendre en compte les besoins en qualification du secteur privé de la culture »**

Les besoins en qualification sont pris en compte sur les secteurs privés et public. Les structures d'accueil des stagiaires ainsi que les professionnels (publics et privés) partenaires des formations contribuent de façon régulière au développement des licences professionnelles notamment en nous faisant part de leurs attentes spécifiques.

**5. « Le taux de poursuite d'études augmente régulièrement pour atteindre 38% en 2009 »**

Le pourcentage de répondants à évolué également de 100% pour passer à 67% puis à 89% ce qui ne peut attester d'une augmentation régulière de ce taux. (Voir page 15 du dossier.) De plus l'année citée comportait 3 ré-inscriptions en LP AGDDC pour des stages prolongés après le 30 septembre date de réinscription.

Ceci dit, nous avons noté une augmentation (plus légère mais présente) des poursuites d'études. Notre analyse : les étudiants se sont emparés de l'idée qu'il est possible de poursuivre des études en Master après une licence professionnelle. Les textes ne sont pas clairs, voire contradictoires, sur ce sujet. Nous continuons à étudier les causes de ces poursuites d'études par un questionnaire qui sera envoyé très prochainement par l'intermédiaire de l'association d'anciens étudiants aux étudiants qui ont poursuivi leurs études.